



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-163**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1213020-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC N°15 D1 du 29 Juin 2015 CONCERNANT L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI ACCUEILS - AVENANT N°6 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Sellam HADAOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
 Direction Education Enfance Petite
 Enfance

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 1.2
 Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC N°15 D1 DU 29 JUIN 2015 CONCERNANT L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI ACCUEILS - AVENANT N°6 PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le contrat n°15D1 portant délégation de service public pour l'exploitation des structures multi-accueil de la Ville d'Aix-en-Provence, a été signé le 30 juin 2015 pour une durée de 7 ans, avec la société LPCR Groupe (Les Petits Chaperons Rouges). Pour rappel, les deux postes principaux constituant les produits d'exploitation de la structure sont :

- les prestations de service unique (PSU) correspondant à la participation des familles calculée en fonction des ressources des ménages et du complément substantiel versé par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône dans la limite du plafond fixé par la CNAF,
- les participations versées par la Ville d'Aix-en-Provence, au titre de compensation de service public.

Par délibération n°2021-750 du 12 juillet 2021, vous avez ensuite approuvé le principe du renouvellement de cette même Délégation de Service Public des structures petite enfance de la Ville d'Aix-en-Provence, par voie d'affermage.

Le présent projet d'avenant, pris sur le fondement de l'article R3135-8 du Code de la commande publique a pour objet de prolonger le contrat pour une durée de 6 mois supplémentaires, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 inclus.

En effet, la procédure de délégation de service public initiée en juillet 2021 et actuellement en cours ne pourra être menée à terme d'ici l'échéance du contrat actuel au 15 juillet 2022, pour des raisons liées à la mobilisation des services dans la gestion de la crise sanitaire. Des changements institutionnels en cours de contrat, avec l'élection d'un nouvel exécutif en septembre ont nécessité d'actualiser les pièces de procédure au regard de nouveaux arbitrages dans la définition du périmètre du contrat. Par ailleurs, les échéances propres à chaque étape de la procédure de renouvellement ne permettent pas d'anticiper la prise d'effet du futur contrat avant le 1^{er} janvier 2023.

En contrepartie des contraintes imposées par l'autorité délégante résultant des charges fixes et variables de la délégation, l'Autorité Délégante s'engage à verser au Déléataire une participation forfaitaire correspondant à la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, dont le montant est fixé à 2 247 500 euros, net de taxe et d'indexation. Ce montant figure dans le compte d'exploitation prévisionnel joint au présent rapport.

Le taux d'incidence financière résultant de cette prolongation est fixé à 6.93 % et est inférieur au seuil de 10 % défini à l'article R3135-8 susvisé.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 25 avril 2022, en application de l'article L1411-6 du CGCT, a émis un avis favorable au projet d'avenant n°6.

Au regard de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n° 6 ainsi que tout document s'y rapportant,
- **DIRE** que la dépense pour l'année 2022 de 2 247 500€ sera imputée sur la ligne budgétaire 12029 (64-611-926) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-163 - CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC N°15 D1 DU 29 JUIN 2015
CONCERNANT L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI ACCUEILS - AVENANT N°6
PORTANT PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

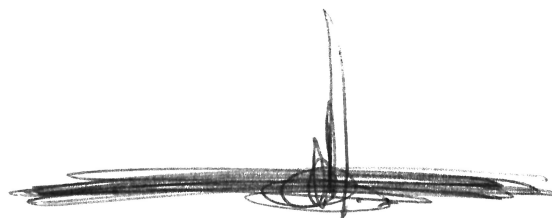
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00